

temps qui sépare les classes du matin et du soir. C'est indispensable à votre santé. Mais, il est indispensable aussi à la santé des enfants, que, la classe terminée, ils puissent aller respirer librement l'air pur du dehors et jouer tout à leur aise. Dans l'école, ils respirent un air vicié par une matinée de classe. Au point de vue hygiénique, je crois donc que la retenue est mauvaise et qu'il faut, sinon la supprimer, ce qui serait peut-être difficile, tout au moins en diminuer beaucoup la durée.

Mais vous m'avez parlé tout à l'heure d'élèves turbulents et paresseux. De quelle nature sont les punitions que vous leur infligez ?

— Je donne des lignes à copier aux élèves qui parlent ou qui dérangent leurs camarades pendant la classe ; plus ou moins, suivant la gravité de la faute. Ceux qui n'ont pas su leurs leçons ont à les apprendre ; ceux qui ont mal fait leurs devoirs, ou ne les ont pas faits, doivent les refaire ou les faire.

— Fort bien. Il y a dans votre système de punitions des choses fort justes. En principe, il est bon, lorsque cela est possible, que le coupable soit *puni par où il a péché*. On n'a pas su la leçon : on doit l'apprendre ; on n'a pas fait son devoir : il faut le faire. Outre que la punition est profitable à l'enfant au point de vue de ses études, elle lui apparaît comme une chose juste. Il n'en est pas de même pour les lignes que vous donnez à faire à l'élève qui parle, ou qui dérange ses camarades. L'enfant doit se demander quel rapport il peut bien y avoir entre parler et être dissipé, et la punition que vous lui infligez. D'autre part, ces fameuses lignes n'apprennent rien à l'enfant. Il copie machinalement sur un livre et n'a qu'un souci, finir le plus tôt possible.

— Mais alors, monsieur l'Inspecteur, je ne vois pas trop comment on pourrait empêcher les enfants de parler ou de déranger leurs camarades.

Je ne connais pas, en effet, de punitions raisonnables pour cela : mais il y a un moyen qui supprime les causes de ces punitions.

L'enfant est occupé, lorsqu'il s'intéresse à ce qu'il fait, ou à ce qu'il entend, il ne dérange personne, il ne se dissipe pas. N'avez-vous pas remarqué bien des fois déjà que lorsque votre leçon intéressait vivement les enfants, vous n'aviez pas à vous préoccuper de la discipline ? N'avez-vous pas constaté que lorsque les élèves s'intéressent au travail qu'ils font, quelle qu'en soit la nature, ils ne s'occupent que de ce travail ?

— En effet, monsieur l'Inspecteur.

— Eh bien ! voilà la solution de votre difficulté. Occupez constamment vos élèves ; que vos leçons soient toujours intéressantes.—et elles le seront toujours lorsqu'elles seront soigneusement préparées — ; que le travail écrit que vous donnez à vos élèves soit bien à leur portée, qu'il soit l'application immédiate de la leçon qui a été faite ; enfin, qu'il intéresse les enfants, vous n'aurez plus alors ni turbulents, ni parleurs, et vous n'aurez plus à punir.

Quant aux autres causes de punitions, devoirs non faits, leçons non sues, il faut vous efforcer de les faire disparaître, en donnant des devoirs très courts et très simples. Enfin, de toutes les façons, il faut arriver à punir le plus rarement possible : la meilleure école est celle où l'on a le moins à punir. Au sur-